

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

COMMUNE DE LE LANDREAU

Par arrêté préfectoral n° 2019/ICPE/006 en date du 11 janvier 2019, une consultation du public est prévue à la mairie de Le Landreau, pendant une période de quatre semaines du 04 février 2019 au 04 mars 2019 inclus, portant sur la demande présentée par la société GAEC DES TROIS RIVIERES en vue d'agrandir l'exploitation avicole qu'elle exploite sur la commune de Le Landreau, LD La Burlasserie.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 21 janvier 2019, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Le Landreau, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Le Landreau, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.